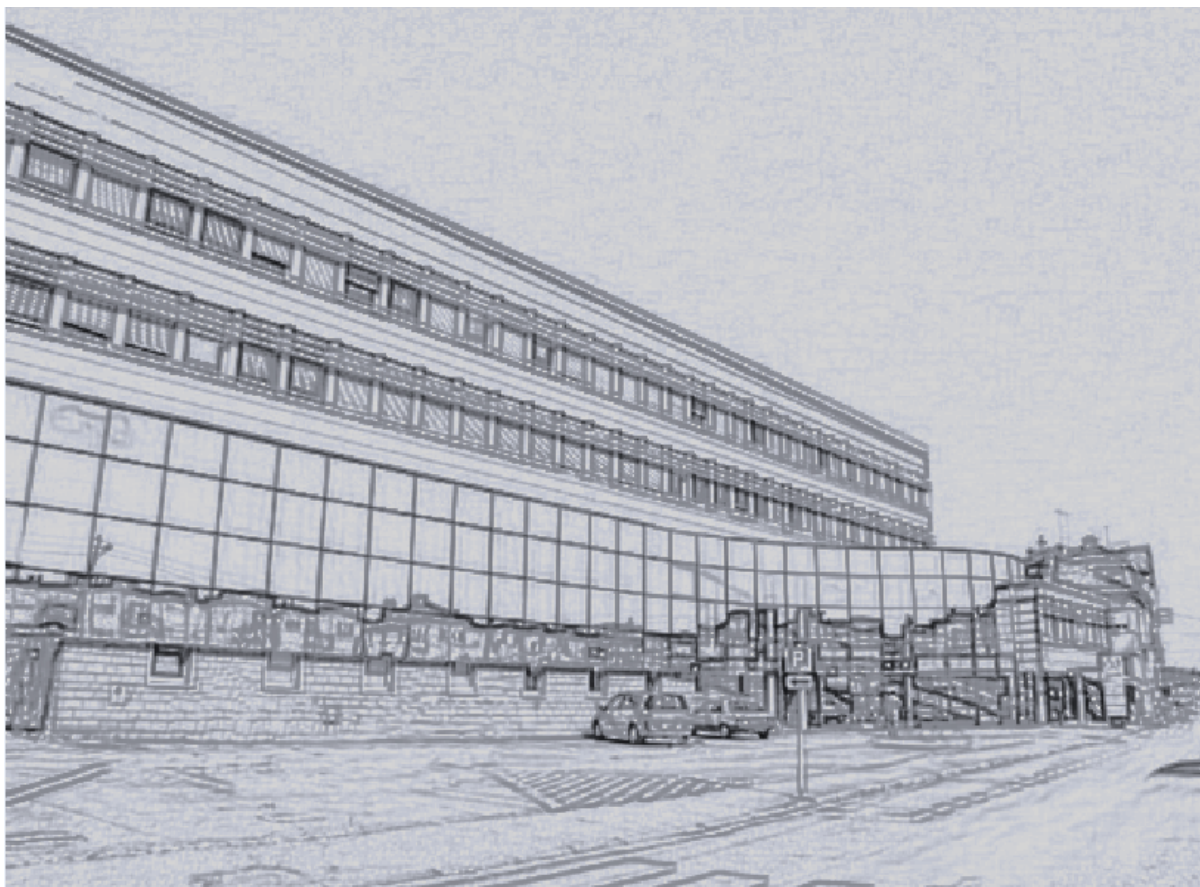


TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHAUDIÈRES ET DE LEURS ÉQUIPEMENTS AVEC MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME DE SUPERVISION CONFORME AUX EXIGENCES DU DÉCRET BACS À LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES VOSGES



CADRE DU MÉMOIRE TECHNIQUE (M.T)

Marché procédure adaptée n° PA26-01

Procédure adaptée conformément à l'arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation des marchés des organismes de sécurité sociale et au 1° de l'article R2123-1 et au 4° de l'article R 2123-4 du code de la commande publique entré en vigueur au 01/04/2019

POUVOIR ADJUDICATEUR / MAÎTRE D'OUVRAGE

Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges

14 rue de la Clé d'Or CS 30584 88015 EPINAL Cedex

Le pouvoir adjudicateur est représenté par :

Monsieur le Directeur, Pascal ENRIETTO

AVERTISSEMENT

Il est rappelé que le présent cadre de mémoire technique est une pièce contractuelle du marché public. A ce titre, les informations renseignées dans le présent document engagent contractuellement le titulaire quant au respect des moyens mis en œuvre pour l'exécution des travaux.

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'intégralité des renseignements demandés dans le présent cadre de mémoire technique, sous peine d'irrégularité de son offre. Il pourra également joindre des annexes en précisant à quel chapitre elles se rapportent.

Rappel : Le soumissionnaire est invité à utiliser ce modèle. Dans le cas où, il ne l'utilise pas, il doit fournir toutes les informations et tous les renseignements indiqués dans le présent document.

SOMMAIRE

1	VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE DU CANDIDAT : 50 POINTS	4
1.1	Sous critère : Note descriptive de la composition de l'équipe dédiés à l'exécution des travaux : 20 points	4
1.2	Sous-critère : Méthodologie pour réaliser la prestation : 10 points.....	5
1.3	Sous-critère : Qualité du matériel et des matériaux utilisés : 10 points	6
1.4	Sous-critère : Planning d'exécution des travaux : 10 points.....	7
2	PRIX DES PRESTATIONS : 30 POINTS.....	8
3	DÉVELOPPEMENT DURABLE : 20 POINTS	8
3.1	Sous-critère : Démarche environnementale : 10 points	8
3.2	Sous-critère : Gestion des certificats d'économie d'énergie (CEE) : 10 points.....	9

1 VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE DU CANDIDAT : 50 POINTS

L'entreprise devra détailler le mode de collaboration envisagé avec la cellule de synthèse ainsi qu'avec la maîtrise d'œuvre pour l'élaboration des documents d'exécution.

1.1. Sous critère : Note descriptive de la composition de l'équipe dédiés à l'exécution des travaux : 20 points

- Moyens humains affectés au chantier : nombre d'intervenants, expérience et qualifications professionnelles (CV, diplômes, attestations de formation, y compris formations BACS...);
- Références sur des chantiers similaires : réfection de bâtiments publics et administratifs en site occupé, travaux de chaufferies et respect des exigences du décret BACS et protocole BACS, ... ;

A compléter par le candidat

1.2. Sous-critère : Méthodologie pour réaliser la prestation : 10 points

- Moyens mis en œuvre pour assurer le délai d'exécution des travaux : moyens techniques, gestion des défaillances de personnel, technique ou matérielle ;
- Modalités d'installation, d'organisation du chantier (site occupé) ;
- Gestion de la continuité de service des chaudières pendant les travaux ;
- Identification des nuisances (bruit, coactivité, poussière, ...) et mesures d'atténuation ;

A compléter par le candidat

1.3. Sous-critère : Qualité du matériel et des matériaux utilisés : 10 points

- Les candidats devront préciser la nature et les caractéristiques techniques du matériel et des matériaux proposés pour la réalisation des travaux ;
- Démontrer que les matériaux équipements respectent les normes en vigueur, et garantissent la durabilité, la performance et la conformité aux exigences du projet. Les fiches techniques devront impérativement comporter les éléments suivants : article du CCTP concerné + analyse de la correspondance des caractéristiques techniques permettant de justifier de l'équivalence à la prescription du CCTP. Sans cela, le document ne sera pas analysé ;
- Compatibilité avec le protocole BACS et exigence de régulation / GTB / GTC ;

A compléter par le candidat

1.4. Sous-critère : Planning d'exécution des travaux : 10 points

- Planning détaillé précisant les différentes phases d'exécution des travaux, les dates de début et de fin prévues, ainsi que les principales étapes de contrôle et de validation ;
- Capacité à respecter les délais imposés par le maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de la préparation de chantier au parfait achèvement ;
- Prise en compte des contraintes liées au site occupation, accès, sécurité, ... ;
- Coordination avec le service exploitation / maintenance pour la mise en service des chaudières et du BACS ;

A compléter par le candidat

2 **PRIX DES PRESTATIONS : 30 POINTS**

Le classement de la proposition la plus intéressante, tel que défini lors du jugement des offres ne pourra être modifié lors de la mise au point du marché. L'analyse se fera selon la formule : $30 \times (\text{Prix de l'offre la moins disante} / \text{Prix de l'offre du candidat noté})$

3 **DÉVELOPPEMENT DURABLE : 20 POINTS**

3.1. Sous-critère : Démarche environnementale : 10 points

- Réemploi éventuel de matériaux existants, avec description des matériaux concernés et des modalités de leur réutilisation ;
- Gestion des déchets du chantier, l'entreprise justifiera d'un contrat ou d'une charte signée avec un partenaire agréé garantissant la traçabilité des déchets (tri, évacuation, valorisation, ...) ;
- Mesures mises en œuvre pour réduire l'empreinte carbone, dans le cadre d'une démarche globale en faveur de la performance environnementale (choix des matériaux, logistique, économies d'énergie, consommation du chantier, ...) ;

A compléter par le candidat

3.2. Sous-critère : Gestion des certificats d'économie d'énergie (CEE) : 10 points

- Étude d'éligibilité du chantier aux dispositifs de Certificats d'économie d'énergie (CEE), incluant une analyse technique et réglementaire détaillée ;
- Précision du rôle de l'entreprise dans l'accompagnement pour l'identification, constitution des dossiers, le montage administratif et la valorisation des CEE ;

A compléter par le candidat